

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

Le 24 mai 2012, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 18 mai 2012, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme VLASTOS, M. MOHAMMEDI, M. AUBINEAU, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU

ETAIENT REPRESENTES : Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme BUGAT, M. ADDA-HALIMI, Mme MESSAOUDI, M. SIMON, Mme COLMEZ.

M. NEHME est désigné comme secrétaire.

## **TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEMININE (E.P.F.) AUX TARIFS DE 16 ET 21 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX DE PERSONNEL – POUR UN MONTANT DE 765.44 EUROS TTC.
- MARCHE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL DE LA VILLE PASSE SOUS LA FORME D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC LA SOCIETE CNP ASSURANCES REPRESENTEE PAR LE COURTIER EN ASSURANCES DEXIA SOFCAP - DECISION RECTIFIANT UNE ERREUR MATERIELLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE THEATRE DU HIBOU POUR LA LOCATION DU STUDIO BEAUVALLON DU 3 MARS AU 4 JUILLET 2012 AU TARIF DE 8 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 06 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY (LOT ES-1) AVEC LA SOCIETE STRP POUR UN MONTANT ANNUEL DE 3 510.00 EUROS PLUS 936 EUROS DE CHARGES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT D'ANTONY ATHLETISME 92 (A.A.92.).
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY (S.L.A.) POUR LA GESTION ET L'ACCUEIL DE SES ADHERENTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LANG-PRODUCTION POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 1ER AVRIL, DE LA MASTER CLASS DU 31 MARS ET DU JURE DE CONCOURS DU 29 AU 31 MARS 2012, INTERPRETES PAR ALVARRO PIERRI DANS LE CADRE DES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA GUITARE POUR UN MONTANT DE 2 658.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 06 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY (LOT 1E2) AVEC LA SOCIETE ATOUTS SECURITE POUR UN MONTANT DE 17 840.00 EUROS PAR AN PLUS 4 460 EUROS DE CHARGES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA BLETTE HUMAINE.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LECTEURS DE CHEQUES ET DE CARTES DE PAIEMENTS UTILISES PAR LA REGIE CENTRALE DE LA VILLE AVEC LA SOCIETE CIRRA AFIN DE MODIFIER LE TABLEAU DES MATERIELS A MAINTENIR.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DE L'ETAT-CIVIL, DU CIMETIERE ET DES AFFAIRES GENERALES AVEC LA SOCIETE ARPEGE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 327.70 EUROS TTC AFIN D'ASSURER LA MAINTENANCE D'UN MODULE SUPPLEMENTAIRE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE REUS-SITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 28 480.00 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC MADAME LORRAINE BOILLY PSYCHOLOGUE SEXOLOGUE - POUR SON INTERVENTION AUPRES DES FEMMES INSCRITES AUX ATELIERS BIEN-ETRE SUR LE QUARTIER DU NOYER DORE POUR UN MONTANT DE 400.00 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES AVEC LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN POUR LE CENTRE DE KERJOUANNO POUR UN MONTANT ANNUEL DE 425.35 EUROS TTC.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 4 NOVEMBRE 2011 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET MADAME JOSETTE GACRY CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU CENTRE ANDRE MALRAUX SITUÉ 1 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY AFIN DE MODIFIER LA DATE D'EFFET.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°5 AU MARCHE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE LA VILLE AVEC LA SMACL AFIN DE FIXER LE MONTANT DE LA PRIME RESTANT DUE POUR 2011 SOIT 2 365.51 EUROS TTC.
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE SAVPRO – LOT 1, SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – CONCERNANT LE MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES MOYENS DE SECOURS DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY AFIN D'APPORTER DES PRECISIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE.
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE SAVPRO – LOT 2, ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET ROBINETS INCENDIE ARMES AFIN D'APPORTER DES PRECISIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION NATUREPARIF POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'EXPOSITION « ARCHITECTURE ET BIODIVERSITE » DU 4 AVRIL AU 16 MAI 2012 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRET DE 6 000 000 EUROS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2012-
- ADOPTION D'UN AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC LA SOCIETE SACAMAS – LOT 2 – MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES, DE RIDEAUX ELECTRIQUES OU MANUELS DE DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY AFIN D'APPORTER DES PRECISIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS PAUL ROZE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONY BERNY CYCLISTE.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAINTENANCE DE PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES OU MANUELS DE RIDEAUX ELECTRIQUES DU MARCHE COUVERT DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE FMD – LOT 1 – AFIN D'APPORTER DES PRECISIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE D'ANTONY (EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) –LOT 1– ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE, DE RESTAURATION ET INFORMATIQUE A LA SOCIETE MOBISCO POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 28 000.00 EUROS HT ET MAXIMUM DE 140 000.00 EUROS H.T. – LOT 2 – ACQUISITION DE MOBILIER PEDAGOGIQUE ET DE JEUX LIES A LA MOTRICITE A LA SOCIETE NEL MOBILIER POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 4 000.00 EUROS HT ET MAXIMUM DE 40 000.00 EUROS H.T.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC MADAME NATHALIE PAGES CONSULTANTE SOMMEIL POUR UNE ACTION DE PROMOTION DE L'HYGIENE DE SOMMEIL AUPRES DES ENFANTS ET PARENTS DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 460.00 EUROS TTC.
- MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES DU CENTRE DE VACANCES DE L'ILE D'ARZ AFIN D'ADAPTER LE MONTANT DE L'AVANCE CONSENTIE.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU RESTAURANT INTER-ENTREPRISES DU CENTRE D'AFFAIRES D'ANTONY ET LA SOCIETE DE RESTAURATION SCORE SAS POUR LA RESTAURATION DU PERSONNEL, SIMPLIFIANT CERTAINES MODALITES PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE CONVENTION SANS MODIFIER LES CONDITIONS FINANCIERES.
- ADOPTION DE LA CONVENTION PORTANT ADHESION AU SERVICE PREVENTION HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL POUR LA PARTIE INSPECTION DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR UN TARIF FORFAITAIRE DE 7 964.00 EUROS POUR 2012.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MAISONS DU BORNAGE DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU POUR L'ACCUEIL DE SEJOURS ORGANISES PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS PENDANT L'ETE 2012 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 944.00 EUROS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE SWANK FILM DISTRIBUTION POUR LA DIFFUSION D'UN FILM A L'OCCASION DE LA VENUE D'UNE DELEGATION DE LA VILLE D'OLOMOUC LE 11 MAI 2012 POUR UN MONTANT DE 196.38 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LA FONDATION CHARLES DE GAULLE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION «DE GAULLE, DE L'APPEL A LA LIBERATION » A L'HOTEL-DE-VILLE DU 8 AU 22 JUIN 2012 POUR UN MONTANT DE 700.00 EUROS TTC.
- DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'URBANISME PORTANT SUR LA DEFINITION DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET ECONOMIQUE ET URBAIN «ANTONYPOLE ».
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ESSONNE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'EXPOSITION « RAYMOND REVE » DU 16 NOVEMBRE AU 10 DECEMBRE 2012 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE AU PROFIT DE L'ETAT DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES 47 ALLEE DE L'HERBIER A USAGE DE CENTRE D'HEBERGEMENT D'AGENTS DE LA POLICE NATIONALE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA SOCIETE STALLERGENES SA POUR LA MISE A DISPOSITION DE 21 PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU SOUS-SOL DU CENTRE ANDRE MALRAUX POUR UN MONTANT DE 840.00 EUROS PAR MOIS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ARTEMUSE POUR LA REPRESENTATION D'UN CONCERT DE BA3 LE 17 NOVEMBRE 2012 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD POUR UN MONTANT DE 800.00 EUROS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE ISSUE DE SECOURS POUR LA REPRESENTATION DES SPECTACLES « LES ANANIMOTS » ET « LA MOUFLE » LE 8 DECEMBRE 2012 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD POUR UN MONTANT DE 866.70 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE URBAINE DU 16 AU 20 AVRIL 2012 AU COMPLEXE ERIC TABARLY POUR UN MONTANT DE 580.00 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES ET D'UN BUREAU SITUES AU SOUS-SOL DU CENTRE LIONEL TERRAY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION GENERALE BAFADU DU 22 AU 29 AVRIL 2012 INCLUS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC CIRCUIT VIDEO CINEMA POUR L'ORGANISATION D'UNE SEANCE DE CINEMA EN PLEIN AIR EN DATE DU 12 MAI 2012 POUR UN MONTANT DE 4 547.50 EUROS TTC DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « DES BULLES DANS LA VILLE ».
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES CARTES DE RESIDENTS POUR LE STATIONNEMENT, LES ABONNEMENTS « PARCS VERTS » ET LES HORODATEURS AFIN DE PERMETTRE LE PAIEMENT DES HORODATEURS PAR CARTE BLEUE.
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE ET TAXES FUNERAIRES AFIN DE PERMETTRE L'ENCAISSEMENT DE LA TAXE DE DISPERSION DE CENDRES.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU BAIL COMMERCIAL CONCERNANT DES LOCAUX DU 6 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY A PASSER AVEC LA SOCIETE LUNE DE MIEL AFIN DE PERMETTRE LA REGULARISATION DE CREANCES.
- ADOPTION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC AVENTURE PARC POUR L'ORGANISATION DE PRESTATIONS PARC AVENTURE DANS LE CADRE DES SEJOURS GLISSE AU PAYS BASQUE AUX MOIS DE JUILLET ET AOUT 2012 POUR UN MONTANT DE 570.00 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE CYCLES BARSE POUR LA LOCATION DE BICYCLETTES POUR L'ORGANISATION DU SEJOUR VENDEE AVENTURES AU MOIS DE JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 2 094.97 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE PAUL ROZE A ANTONY AVEC L'ASSOCIATION FUTUR COMPOSE POUR DES REPETITIONS MUSICALES ET THEATRALES DU 30 AVRIL AU 8 JUIN 2012.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT DE 1 106.30 EUROS TTC.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT DE 448.50 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SITUES 5 AVENUE ARAGO, AVENUE DES FRERES LUMIERE ET 6 AVENUE RAVEL (LOTS 7, 8, 1-7 ET 1-8) AVEC LA SOCIETE BRANDTEAM POUR UN MONTANT ANNUEL DE 104 622.00 EUROS PLUS 15 000.00 EUROS DE CHARGES.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER (SNCF) POUR L'ACHAT DE BILLETS DE TRAIN POUR LE SEJOUR « VENDEE AVENTURES » AU MOIS DE JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 1 650.60 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE LE COMITE ILE DE FRANCE DE BOXE ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION D'UNE PRESTATION D'INTERVENTION ANIMATION BOXING TOUR DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DES MINI CHAMPIONS EN FAMILLE POUR UN MONTANT DE 580.00 EUROS.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°3 AU MARCHE AVEC LA SOCIETE SAVPRO – LOT 1 – SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE CONCERNANT LE MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY AFIN DE RAJOUTER DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DE PRIX.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC VH CONSEILS POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE LORS DU FESTIVAL « DES BULLES DANS LA VILLE » DES 12 ET 13 MAI 2012 POUR UN MONTANT DE 2 500.00 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC PALAST PRODUCTION POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DE PACO DE LUCIA EN DATE DU 24 JUIN 2012 POUR UN MONTANT DE 53 050.00 EUROS TTC.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE VICTOR HUGO A ANTONY – 3 LOTS –
  - o LOT 1 : VOIRIE AVEC LA SOCIETE EUROVIA POUR UN MONTANT DE 516 894.61 EUROS H.T.
  - o LOT 2 : ESPACES VERTS AVEC LA SOCIETE VERT LIMOUSIN POUR UN MONTANT DE 54 472.00 EUROS H.T.
  - o LOT 3 : ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA SOCIETE E.T.D.E. POUR UN MONTANT DE 37 594.00 EUROS H.T.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC ZEINA ABIRACHED- AUTEUR DE BANDES DESSINEES- POUR SES PRESTATIONS AU FESTIVAL « DES BULLES DANS LA VILLE » DES 12 ET 13 MAI 2012 POUR UN MONTANT DE 4 929 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LE GOLF DE L'YVETTE ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION DE TROIS JOURNEES GOLF DANS LE CADRE DES STAGES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR UN MONTANT DE 1 900 EUROS.

## ORDRE DU JOUR

### I - FINANCES -

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A ANTONY HABITAT POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX A LA RESIDENCE CHAMPAGNE  
VOTE PAR 45 voix POUR
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A ANTONY HABITAT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE LAVOISIER-  
VOTE PAR 45 voix POUR
- REMISE GRACIEUSE POUR LE REGISSEUR SUPPLEANT DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE CULTUREL-  
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADMISSIONS EN NON VALEURS-  
VOTE PAR 45 voix POUR
- 
- FIXATION DES TARIFS DU CINEMA MUNICIPAL : MODIFICATIF-  
VOTE PAR 45 voix POUR
- FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REPARATION DANS LES LIEUX DE CULTE : VERSEMENT DE 6 752.68 EUROS A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE NAN-TERRE POUR DES TRAVAUX A L'EGLISE SAINT JEAN PORTE LATINE-  
VOTE PAR 42 voix POUR 3 CONTRE

### II - URBANISME – AFFAIRES FONCIERES-

- MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC CONCERNANT LA MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE  
VOTE PAR 36 voix POUR 6 CONTRE 3 ABSTENTION
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PROPRIETE SISE 78 RUE ADOLPHE PAJEAUD ANGLE VILLA YVONNE A ANTONY-  
VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE
- ACQUISITION PAR LA VILLE DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN DE 108 M2 ET 70 M2 AVENUE GABRIEL PERI-  
VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE
- SALLE POLYVALENTE RUE DU MONT BLANC :
  - o Adoption de la phase avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n°1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.
  - o Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'Antony de déposer une demande de permis de démolir pour la maison du Mont-Blanc située rue du Mont-Blanc et une demande de permis de construire pour la réalisation d'une salle polyvalente.
 VOTE PAR 45 voix POUR

- CREATION DU TRAMWAY ANTONY CLAMART : MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE-

VOTE PAR 45 voix POUR

### **III - TRAVAUX ET CONTRATS-**

- REHABILITATION DE LA CUISINE CENTRALE :
  - o Adoption de la phase avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n° 1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.
  - o Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la procédure de consultation des entreprises.

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) D'ANTONY POUR LE BATIMENT DE LA RESIDENCE RENAITRE-

VOTE PAR 45 voix POUR

- DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHP) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE RENAITRE A ANTONY AU TITRE DU PROGRAMME 2012-

VOTE PAR 45 voix POUR

### **IV - PERSONNEL-**

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ANTRAIDE, 1 PLACE AUGUSTE MOUNIE A ANTONY, POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PERSONNEL AU PROFIT DE LA VILLE-

VOTE PAR 45 voix POUR

### **V - EDUCATION-**

- SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES – MODIFICATIF-

VOTE PAR 39 voix POUR 6 CONTRE

### **VI- AFFAIRES DIVERSES-**

- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE FRAIS DE JUSTICE ENGAGES POUR LA DEFENSE DE PLUSIEURS ELUS MUNICIPAUX SUITE A DES PROPOS INJURIEUX ET DIFFAMATOIRES TENUS PUBLIQUEMENT LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 27 MARS 2012-

VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE

- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS REGIONALES AU TITRE DU DISPOSITIF « MEDIATION, PREVENTION ET PROTECTION » POUR L'ANNEE 2012-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2012 : MODIFICATIF-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS A PASSER AVEC L'ETAT POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE-

VOTE PAR 45 voix POUR

- COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES-

- FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2012 (1ER JURY)-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADHESION DE LA VILLE A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP ET ADOPTION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

VOTE PAR 45 voix POUR

**Fin de la séance à 22h05  
Antony, le 25 mai 2012  
Le Maire d'Antony,  
Jean-Yves SÉNANT**